



DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 30 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre. Maire. Le quorum est atteint.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Absente : 1
Absents excusés : 3
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme Angélique Peintre (Présidente), M. Jean-Jacques Jacquemet, Mme Marie-Madeleine Poirier, M. Frédéric Moineau, Mme Sandrine Frère, M. Philippe Pissot, Mme Séverine Blay, Mme Pauline Alaphilippe, Mme Aurélie Rouffignac, M. Michaël Billaud, Mme Yvonne Fèvre et M. André Verriest.

Absents excusés :
M. Pascal Maginot a donné pouvoir à Mme Marie-Madeleine Poirier.
Mme Yvonne Fèvre a donné pouvoir à Mme Angélique Peintre.
M. André Verriest a donné pouvoir à M. Philippe Pissot.

Absente : Mme Evelyne de Monte.

Secrétaire de séance : M. Michaël Billaud.

Proposition d'emprunt

Date de convocation 25/07/2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1611-3-1 ;

Vu la délibération n° D2025-09 du 26 février 2025 approuvant le budget primitif pour l'année 2025 ;

Date d'affichage 01/08/2025

Vu l'exposé de Madame le Maire sur le besoin de financement de l'opération n° 102 intitulé « Voirie » crédité d'un montant de 132 432, 16 € ; qu'il s'ensuit la nécessité de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 € pour permettre de la solder ; qu'ainsi, la commune a reçu les propositions d'emprunt suivantes ;

LBP	Durée	Taux	Échéance	Coût global
150 000, 00 €	10 ans	3, 51 %	3 750, 00 € + intérêt	177 114, 78 €
	7 ans	3, 29 %	5 357, 14 € + intérêt	168 012, 79 €
150 000, 00 €	10 ans	3, 53 %	4 467, 09 €	178 815, 98 €
	7 ans	3, 30 %	6 021, 66 €	168 730, 23 €

Crédit mutuel	Taux	Périodicité	Échéance	Coût global
150 000 €	3,300 %	Trimestrielle	6 021, 66 €	168 856, 59 €
Durée : 7 ans	3,300 %	Semestrielle	12 087, 15 €	169 470, 11 €
Frais : 250 €	3,350 %	Annuelle	24 394, 53 €	171 011, 72 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de souscrire à la proposition d'emprunt de La Banque postale (LBP) dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Score Gissler : 1A ;
 - Montant emprunté : 150 000, 00 € ;
 - Durée du prêt : 7 ans ;
 - Objet : Financement des travaux de voirie ;
 - Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2032 ;
 - Versement des fonds au 22/08/2025 ;
 - Taux fixe de 3, 29 % ;
 - Échéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle et mode constant ;
 - Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt ;
 - Versement de fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 22 août 2025, en une fois avec versement automatique à cette date ;
 - Remboursement anticipé : autorité à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

➤ **Vote :** Tous pour (13).

Fait à Chambon,
Le Maire,
Angélique Peintre



Le secrétaire de séance,
Michaël Billaud

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme. La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Ampliation est adressée à Madame Jessy Chemasi, chargée d'affaires à La Banque postale et à Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Ferrières d'Aunis, Christophe Borg.

